

Licence STS
Mention « Informatique »
Parcours « Informatique Fondamentale »

Règlement de la formation

École Normale Supérieure de Lyon
Département Informatique

- ✓ Directeur du département Informatique ENS de Lyon : Nicolas Trotignon
- ✓ Responsable du parcours : Eric Thierry



Licence « *Sciences, Technologie et Santé* », Mention *Informatique, Parcours Informatique Fondamentale*

Les étudiants concernés sont ceux inscrits au sein de la licence STS, mention Informatique dans le parcours « Informatique Fondamentale » délivrée par l'Université de Lyon 1 en co-habilitation avec l'ENS de Lyon.

Art 1 : Admission / Tutorat

L'admission en Licence est prononcée chaque année par le jury d'année du parcours. En début d'année, le responsable d'année désigne pour chaque étudiant un tuteur parmi le personnel enseignant du Département d'Informatique de l'ENS Lyon.

Deux semaines après le début des cours du premier semestre, une fiche nommée « **choix de modules** » précisant les UEs suivies pendant le semestre, *internes* ou *externes*, est négociée et signée par le responsable d'année, le tuteur et l'étudiant lui-même. Cette fiche engage l'étudiant. **Toute modification apportée à cet engagement de formation doit être annoncée au préalable au tuteur et au responsable d'année** qui jugeront du bien fondé des modifications souhaitées.

Art 2 : ECTS

Chaque semestre, plusieurs UEs (unités d'enseignement) internes au parcours d'Informatique Fondamentale sont proposées. Elles sont classées en plusieurs catégories :

- UE Cours de base (CB) - 32h de cours et 32h de TD 6 ECTS
- UE Projet (PRO) - 32h de cours 3 ou 6 ECTS
- UE Stage (STAGE) – 6 semaines min en laboratoire 3 ECTS
- UE d'anglais en L3 (1er semestre) 3 ECTS
- UE d'anglais en L3 (2ème semestre) 3 ECTS
- UE Initiation à la recherche (Pré-master) 0 ECTS

Art 3 : Cursus L3 et pré-master

Pour obtenir le L3, il faut suivre et valider sur l'année un ensemble d'UE qui respecte les conditions qui sont maintenant présentées. Le validation du pré-master qui est nécessaire pour poursuivre dans le Master d'Informatique Fondamentale de l'ENS de Lyon, nécessite de valider aussi l'UE Initiation à la recherche.

Art 3.1) L3

En L3, il est nécessaire de valider un ensemble d'UEs valant un total d'au moins 60 ECTS en comptant l'ensemble des UEs internes au parcours et externes au parcours, avec :

- au moins 3 Cours de base (CB) par semestre, internes au parcours ;
- le Projet (PRO) de premier semestre, interne au parcours ;
- les deux UEs d'Anglais (1er et 2ème semestre) ;
- le Stage d'été de recherche en laboratoire de 6 semaines minimum, entre juin et août (STAGE).

Remarque : durant le stage d'été, aucune autre UE ne peut être validée. Ce stage est à plein temps.

Art 3.2) Pré-MASTER

La validation du pré-master requiert la validation du L3, ainsi que la validation du CLES d'anglais niveau B2 (ou un diplôme équivalent) et la validation de l'UE Initiation à la recherche, qui comprend :

- Les séminaires scientifiques du SIESTE (à intervalle régulier tout au long de l'année). **La présence est obligatoire.**
- La semaine sport/étude. **La présence est obligatoire.**

Art 4 : Evaluation/validation de l'année

En fin d'année, l'étudiant sera évalué sur un ensemble d'UEs qui remplit les conditions énoncées dans l'article 3 et respecte des règles administratives sur le choix des UE suivies et la compensation. Un ensemble d'UEs est dit « **convenable** » si :

- il totalise au moins l'équivalent de 60 crédits ECTS ;
- il contient au moins 3 Cours de base (CB) par semestre, internes au parcours ;
- il contient le Projet (PRO) au premier semestre, interne au parcours ;
- il contient les 2 UEs d'Anglais ;
- il contient l'UE Stage;

- il ne contient pas l'UE Initiation à la recherche ;
- il ne contient aucune UE avec une note inférieure ou égale à 7 (de telles UEs ne sont pas compensables) ;
- toutes les UEs de l'ensemble figurent sur les fiches de choix d'UEs remplies au début de chaque semestre et validées par le tuteur et le responsable d'année (il n'est pas envisageable de valider une UE qui ne figure pas sur la fiche de choix de l'étudiant, et, de même, un abandon non justifié d'une UE sera notifié dans la liste des UEs).

La **moyenne associée à un ensemble convenable d'UEs** est la moyenne des notes attribuées en jury, pondérée par les crédits ECTS de chaque UE. Seules les UEs donnant lieu à une note et des crédits seront prises en compte pour ce calcul de moyenne.

Remarques :

- i. En dehors des minima imposés sur les nombres de cours de base, de projets et sur l'anglais, l'étudiant complète librement sa fiche de choix par d'autres UEs internes ou par des UEs externes, sous réserve **de l'accord de son tuteur et du responsable d'année**. Les crédits attribués aux UEs externes sont ceux décidés par les formations qui les organisent en accord avec le département d'informatique. Les UEs externes peuvent en particulier être choisies dans d'autres parcours de la licence STS mention Informatique, dans la licence de Mathématiques ou dans d'autres licences de l'ENS de Lyon.
- ii. Pour obtenir le diplôme de l'ENS de Lyon, il est nécessaire de valider au moins une (ou des) UE d'une autre formation de l'ENS de Lyon, **qui ne compte(nt) pas dans la liste des UEs pour valider l'année**, au cours du L3 ou du M1. Une telle UE devra être déclarée spécifiquement comme étant une UE alter-disciplinaire pour le diplôme. Se reporter au règlement précis du diplôme de l'ENS de Lyon pour les détails.

Art 5 : Evaluation/validation des UEs

- La présence aux cours/TD/TP est obligatoire. Un étudiant peut sur décision du responsable d'année se voir refuser la validation d'une UE pour manque d'assiduité.

- Pour les Cours de base (CB) internes au parcours, l'évaluation est fondée sur une note sur 20 de contrôle continu (NCC), qui peut contenir un partiel, des oraux, des devoirs sur table ou à la maison, et une note sur 20 d'examen (NE) obtenue pendant la session d'examen organisée en fin de semestre. Le jury de première session attribue la note d'UE selon la formule : $\text{Note UE} = 1/3\text{NCC} + 2/3\text{NE}$.
- Pour les Projets (PRO) internes au parcours, l'évaluation est intégralement en contrôle continu, et donc : $\text{Note UE} = \text{NCC}$.
- Le stage d'été donne lieu à un rapport écrit et à une soutenance orale devant un jury nommé par le responsable des stages L3. Le jury consulte un représentant de l'organisme d'accueil du stagiaire et, à l'issue de la soutenance, attribue une note de stage sur 20.
- La présence aux séminaires du SIESTE et à la semaine sport/études est obligatoire. Elle ne donne pas lieu à une note, mais est nécessaire pour valider l'UE Initiation à la recherche.

Art 6 : Jurys de L3

Trois jurys de L3 sont réunis au cours de l'année :

- Le jury de première session du premier semestre se réunit en février après les examens de première session du premier semestre ;
- Le jury de première session du second semestre se réunit en juin après les examens de première session du second semestre ;
- Le jury d'année se réunit en septembre.

Art 6.1) Jurys de premier et second semestre de L3

Les jurys de premières sessions se réunissent à l'issue des examens de première session en fin de premier et second semestres. La note de chaque UE interne au parcours, et figurant sur la fiche de choix, est calculée selon les formules de l'article 5. Les notes des UE externes sont récupérées. Les étudiants sont informés des UEs qu'ils ont validées en première session et alertés des UEs non validées.

A l'issue du jury de second semestre, l'étudiant peut demander à représenter en deuxième session du L3 toute UE pour laquelle il a obtenu une note strictement inférieure à 10, si cette UE comprend un examen avec note NE. Pour cela l'étudiant

doit, conseillé par son tuteur, adresser au responsable d'année, via le secrétariat et dans les deux semaines suivant la communication des résultats, un engagement écrit contenant les UEs qu'il présentera en deuxième session du L3.

Art 6.2) Le jury d'année de L3

Le jury d'année se réunit à l'issue des soutenances de stage et des examens de seconde session (habituellement début septembre). Pour les UEs repassées en seconde session la note obtenue en seconde session remplace la note d'UE, que celle-ci soit supérieure ou inférieure à la note d'origine.

Il sélectionne pour chaque étudiant un **ensemble d'UEs convenable de moyenne M** qui doit satisfaire les critères suivants :

- ✓ Il est **minimal pour l'inclusion** : si on lui enlève une de ses UEs, il n'est plus convenable.
- ✓ Il est **optimal pour l'étudiant** : sa moyenne M est maximale parmi les ensembles convenables minimaux.

Le L3, et donc la licence, est délivré à condition que $M \geq 10$. Toutes les UEs de l'ensemble sélectionné sont alors validées pour le L3, ainsi que toutes les UEs hors de cet ensemble ayant des notes ≥ 10 . La mention au L3 est attribuée avec les règles suivantes :

- ✓ Mention Très Bien si $M \geq 16$
- ✓ Mention Bien si $16 > M \geq 14$
- ✓ Mention Assez Bien si $14 > M \geq 12$
- ✓ Sans mention si $12 > M \geq 10$

Si $M < 10$, l'étudiant est déclaré « ajourné pour le L3 » et seules les UEs pour lesquelles il a obtenu une note supérieure ou égale à 10 sont validées pour le L3.

Art 7 : Jury de pré-MASTER

Le jury de pré-Master se réunit dans la foulée du jury d'année de L3 (habituellement en septembre). Si l'étudiant a obtenu son L3, le jury considère l'ensemble convenable minimal optimal sélectionné en jury d'année de L3 dont la moyenne est M. On note S la note de stage.

Le pré-Master est délivré si toutes les conditions suivantes sont remplies :

- à la fois $M \geq 12$ et $S \geq 12$,
- l'étudiant a été présent à tous les séminaires et à la semaine sport/études,
- l'étudiant a validé le CLES d'Anglais niveau B2 ou un diplôme équivalent.

Si une ou plusieurs de ces conditions ne sont pas réunies, la validation du pré-Master est soumise à l'appréciation du jury.

Si le pré-Master est délivré, toutes les UEs de l'ensemble sélectionné sont validées pour le pré-Master, ainsi que l'UE Initiation à la recherche. Sinon, seules les UEs pour lesquelles l'étudiant a obtenu une note supérieure ou égale à 12 sont validées pour le pré-Master et il est déclaré « ajourné pour le pré-Master ».

Art 8 : composition du jury

Le jury est le même pour le L3 et le pré-MASTER. Il est composé :

- du responsable au sein du département Informatique de l'ENS de Lyon du parcours de L3 (ou de son représentant) ;
- du responsable UCB Lyon 1 de la mention (ou de son représentant) ;
- du responsable du département Informatique de l'ENS Lyon (ou de son représentant) ;
- du responsable du programme ERASMUS du département Informatique de l'ENS de Lyon (ou de son représentant).

Le jury est présidé par le responsable au sein du département Informatique de l'ENS de Lyon du parcours Informatique Fondamentale du L3. Les quatre membres du jury sont convoqués par le responsable du parcours. En cas d'indisponibilité, le nom d'un représentant doit être envoyé par courrier électronique au secrétariat du parcours au plus tard la veille du jury.

Pour l'année 2015-2016, les quatre membres du jury sont :

- Eric Thierry, MCF ENS de Lyon, responsable du parcours Informatique Fondamentale ;
- Elodie Desserée, MCF UCB Lyon 1, responsable de la licence mention Informatique ;



**ÉCOLE NORMALE
SUPÉRIEURE
DE LYON**

15 parvis René-Descartes
BP 7000, 69342 Lyon cedex 07
Tel. +33 (0)4 37 37 60 00
Fax +33 (0)4 37 37 60 60
www.ens-lyon.fr

8/8

- Nicolas Trotignon, DR CNRS, directeur du département Informatique de l'ENS de Lyon ;
- Paulo Gonçalves, DR INRIA, responsable des relations internationales du département Informatique de l'ENS de Lyon.

Art 9 : Redoublement

Le redoublement n'est pas autorisé, sauf en cas de circonstances exceptionnelles dont l'appréciation est laissée au jury.

**Le responsable du parcours
Informatique Fondamentale**

Eric Thierry

**Le directeur du département
Informatique de l'ENS Lyon**

Nicolas Trotignon

